

*Article 29 du Règlement*

Je souhaiterais ajouter que ce n'est pas seulement sur le plan économique que nous avons à gagner en faisant venir des étudiants étrangers au Canada, mais aussi sur le plan culturel, académique et politique. Beaucoup d'entre nous savent que le Royaume-Uni a eu une politique éclairée à cet égard en ouvrant ses portes à des représentants de nombreux pays du Commonwealth. Ceux-ci apportaient à la Grande-Bretagne leur propre culture. Ils ramenaient chez eux une compréhension du régime parlementaire britannique. Quand leurs pays ont cessé d'être des colonies, ils ont tiré de cette expérience acquise en Grande-Bretagne une richesse énorme. Je pense que le Canada s'entourerait d'amis politiques à l'avenir si nous pouvions faire venir dans notre pays ces gens qui repartiraient ensuite vers d'autres pays.

**M. William C. Winegard (Guelph):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion du député dont on connaît bien l'intérêt pour l'éducation au Canada et à la Chambre des communes. Nous avons souvent discuté ensemble du vaste programme d'échange d'étudiants et de professeurs entre l'Université de Guelph et l'Université du Ghana. Aujourd'hui, je voudrais surtout parler des avantages qu'il y a à ouvrir les portes de nos universités aux étudiants étrangers.

Nous avons trois bonnes raisons d'accueillir encore plus d'étudiants étrangers. Cela permet évidemment de promouvoir la bonne entente internationale et, également, de promouvoir la recherche, ce qui n'est peut-être pas aussi évident. Enfin, comme on l'a déjà dit aujourd'hui, cela nous apporte également des avantages économiques directs. Les étudiants étrangers qui viennent au Canada nous ouvrent une fenêtre sur le monde, ce dont tous les grands pays ont besoin. Si l'on songe à ce qu'ils ont fait pour nous, on verra qu'ils nous ont aidés à renoncer à la tendance à se dissocier des autres qui se développe très facilement dans n'importe quel pays, et plus encore dans un pays relativement neuf comme le Canada. Ils nous ont aidés à comprendre que nous avons beaucoup de points communs avec les autres pays du monde et pas seulement des différences.

Sur le plan de la recherche, peu de gens savent qu'une bonne partie de la recherche universitaire est effectuée par des étudiants étrangers. Les pays étrangers nous envoient leurs meilleurs éléments. C'est certainement vrai en ce qui concerne le tiers monde. Nous faisons faire à ces étudiants des recherches qui, dans l'ensemble, sont bénéfiques pour le Canada. Ils accomplissent ces recherches en déployant des qualités intellectuelles qui sont un exemple et une source d'inspiration pour les étudiants canadiens. J'ai eu l'occasion de le constater à de nombreuses reprises au cours des années.

J'ai été heureux d'entendre le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) parler d'éducation internationale car le Bureau canadien de l'éducation internationale suit ce débat depuis des années. Il le suit depuis bien plus de 15 ans. J'étais

président de cet organisme il y a une quinzaine d'années, et nous en discutons déjà. Nous avançons les mêmes idées qu'à l'heure actuelle. Certains progrès ont été réalisés pendant cette période de temps. Sauf erreur, c'est le Bureau canadien de l'éducation internationale qui estime que l'avantage net pour le Canada peut être évalué à bien plus de 300 millions de dollars par an en ce sens que les étudiants commanderont nos biens et ainsi de suite une fois rentrés dans leur pays d'origine. Le député a parlé de 400 millions de dollars; je crois qu'il s'agit d'une estimation de la Chambre de commerce de Vancouver. Le Bureau canadien de l'éducation internationale se base toutefois sur une somme de 300 millions. Je ne doute pas du tout que ce soit un chiffre exact.

Nous avons besoin de cette injection de nouveaux talents dans notre pays non seulement aux niveaux universitaire et collégial mais aussi à tous les niveaux de notre système éducatif officiel et de notre système éducatif officieux, celui que l'on retrouve partout dans les milieux industriels. J'espère que...

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette de devoir interrompre le député, mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement cette motion est rayée du *Feuilleton*.

Comme il est 18 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 20 heures; la Chambre passera alors à l'étude de la prise de contrôle de Dome Petroleum par Amoco Corporation.

(La séance est suspendue à 18 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES  
DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

## L'INDUSTRIE DU PÉTROLE

LE PROJET D'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM  
PAR AMOCO CANADA

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a été autorisé à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le projet d'acquisition de Dome Petroleum Corporation par Amoco Canada.

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa)** propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, je veux dire tout de suite que, selon le Nouveau parti démocratique, une intervention rapide du gouvernement du Canada s'impose pour sortir la société Dome Petroleum de la grave situation où elle se trouve.